

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 6 avril 2021, à 18h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête	M. Steve Lanciaux
M. Sébastien Desgagnés (présent à 18:43)	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Johanne Le Buis.

2021-04-06-01 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Demande d'ajout dans la section "Divers" par Mme Dubois du sujet du nom de l'ancien chemin Bourdeau et d'un concours d'embellissement, et demande d'ajout par M Duteau du sujet du terrain à l'intersection de la route 251 et du chemin St-Jacques.

2021-04-06-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal du 1 mars 2021 et du procès-verbal du 30 mars 2021
6. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations et prélèvements
7. Rapport du maire
8. Rapport de la directrice générale
9. Résolution
 - Adoption du Règlement 314
 - Dérogation mineure 2021-04
 - Avis de motion du projet de règlement 306
 - Projet de règlement 306 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux
 - Adhésion 2021 au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie
 - Rapport Annuel 2020 de la sécurité incendie
 - Registre 2021 des Entrepreneurs-Matériaux et des Entrepreneurs-Équipements
 - Responsable du Projet Nouveaux Arrivants
 - Soutien Route 141 Secteur Lac Wallace
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
 - Dépôt du Bilan 2020 sur la qualité de l'eau potable
16. Etats financiers mensuels
17. Dépôt du rapport financier annuel 2020 et du rapport du vérificateur
18. Dépôt du rapport de correspondance
19. Régie incendie
 - Dépôt du rapport annuel 2020 de la sécurité incendie
20. Régie des déchets solides
21. Divers
 - Nom ancien chemin Bourdeau, Concours d'embellissement, Terrain vacant chemin Saint-Jacques

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

- 22. Période de questions
- 23. Autres sujets
- 24. Levée de l'assemblée

Adopté.

2021-04-06-03 PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-04-06-04 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1 MARS 2021

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 1 mars 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2021-04-06-05 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session extraordinaire du 30 mars 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2021-04-06-06 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (41 401.12\$), la liste des prélèvements (mars 2021) et le rapport de salaires versés en mars 2021 en date du 31 mars 2021.

Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2021-04-06-07 RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait état de quelques informations concernant la MRC.

2021-04-06-08 RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

La directrice générale fait état de différents sujets survenus en mars.

2021-04-06-09 REGLEMENT 314 MODIFIANT LE REGLEMENT 280-18 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble numéro 280-18;

ATTENDU QUE les zones dont il est question dans le règlement 280-18 doivent correspondre aux zones prévues au règlement 237-14 et ses amendements ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble 280-18;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU QUE des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, C-27.1) ;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a mentionné l'objet dudit règlement et sa portée, séance tenante ;

Il est proposé par la conseillère Mme Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité;

D'approuver et d'adopter le règlement 314 ayant pour objet la modification du règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI), numéro 280-18 afin que les zones mentionnées dans celui-ci correspondent à celles prévues au règlement 237-14 et ses amendements et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté.

Adopté.

2021-04-06-10 DÉROGATION MINEURE 2021-04

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du lot 5793323 afin de permettre la construction sur un lot dont le frontage est inférieur à 50 m ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 238-14 prévoit à son article 5.2.2 qu'un lot doit avoir un frontage minimal de 50 m ;

ATTENDU QUE le chemin portant le numéro de lot 5 793627 avait été fermé en 2019 ;

ATTENDU QUE le chemin a été réouvert en mars 2021 sur une portion de seulement 20 m ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne viendra pas causer préjudice aux immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande au conseil municipal d'accepter la demande tel que soumise ;

Il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 5793323 afin de permettre la construction sur ce lot dont le frontage est inférieur à 50 m.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

-Arrivée à l'assemblée du conseiller M. Sébastien Desgagnés

2021-04-06-11 AVIS DE MOTION REGLEMENT 306 (2021) CONCERNANT LES ANIMAUX CONCERNANT LE CONTROLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX(RM410) ET ABROGEANT LES REGLEMENTS ANTERIEURS

M. le conseiller Robin Cotnoir donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté et ainsi abroger les règlements antérieurs dont le règlement 254 (2016) concernant les animaux.

La secrétaire-trésorière fait un résumé du projet de règlement.

Le règlement est déposé par monsieur Robin Cotnoir et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté.

2021-04-06-12 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306 (2021) CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX – (RM410) ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

ATTENDU QUE le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002), permettant au gouvernement d'établir des normes relatives à l'encadrement et à la possession de chiens et les pouvoirs des municipalités locales ;

ATTENDU QUE le 4 décembre 2019, le gouvernement du Québec a publié le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (décret 1162-2019), lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

ATTENDU QUE ce règlement est applicable partout au Québec et ce sont les municipalités locales qui sont chargées de son application sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde règlemente les animaux sur son territoire et désire abroger son règlement 254 (2016) ;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre public, de bien-être général et de sécurité de leur population ;

ATTENDU QUE le règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la *protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière ;

ATTENDU QUE la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie doit ajuster certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités- membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux ;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par cette dernière ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation, les municipalités ne devraient pas amender les articles du présent règlement sans concertation préalable de l'ensemble de celles-ci, soient :

<i>Article 2.3.1</i>	<i>Chien laissé seul</i>
<i>Article 2.3.9</i>	<i>Contention</i>
<i>Article 2.3.10</i>	<i>Collier</i>
<i>Article 2.3.11</i>	<i>Muselière</i>
<i>Article 2.3.12</i>	<i>Transport d'animaux</i>
<i>Article 2.4.1</i>	<i>Normes de garde d'un animal</i>
<i>Article 2.4.2</i>	<i>Animal errant</i>
<i>Article 2.4.4</i>	<i>Animal tenu en laisse à l'extérieur des limites de son terrain</i>
<i>Article 2.4.5</i>	<i>Animal gênant le passage des gens</i>
<i>Article 2.4.6</i>	<i>Transport d'un animal</i>
<i>Article 2.4.7</i>	<i>Gardien d'âge mineur</i>
<i>Article 3.12</i>	<i>Événement</i>
<i>Article 3.16</i>	<i>Nuisances particulières causées par les chiens</i>

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 6 avril 2021 ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

Il est proposé par M. Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 306(2021) concernant le contrôle et la garde responsable des animaux-(RM410) abrogeant les règlements antérieurs.

2021-04-06-13 ADHESION 2021 AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

Il est proposé par le conseiller M. Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

D'adhérer au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au montant de 70 \$. La municipalité sera représentée par monsieur le conseiller M. Réal Crete.

Adopté.

2021-04-06-14 RAPPORT ANNUEL EN SECURITE INCENDIE – 2020

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde prend en compte le rapport annuel pour l'année 2020 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

Il est proposé par le conseiller M. Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2020, tel que présenté ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

Adopté.

2021-04-06-15 REGISTRE 2021 DES ENTREPRENEURS EN MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QU'un appel de soumissions pour constituer un registre des entrepreneurs pouvant réaliser ou contribuer à la réalisation de travaux de voirie a été transmis aux entreprises désignées par le conseil, selon le devis préparé par Mme Johanne Le Buis, secrétaire-trésorière, le 5 février 2021 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour la location d'équipements sont au nombre de douze ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour la fourniture de matériel sont au nombre de quatre ;

ATTENDU QUE le registre permettra à la Municipalité, si elle doit superviser ou ordonner des travaux, de recommander ou de choisir l'entrepreneur approprié. Le ou les contrat(s) seront donnés en fonction des prix, de la disponibilité, de la proximité du lieu des travaux et de façon à respecter la loi et le Règlement de gestion contractuelle en vigueur et des articles 936 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

Il est proposé par le conseiller M. Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité de constituer un Registre des fournisseurs d'équipements et de matériel 2021 avec les tarifs et soumissions reçues par les entrepreneurs pouvant réaliser ou contribuer à la réalisation de travaux de voirie.

Adopté.

2021-04-06-16 RESPONSABLE DU PROJET NOUVEAUX ARRIVANTS

ATTENDU QUE la municipalité de concert avec la MRC désire instaurer à nouveau un programme d'accueil des nouveaux arrivants et d'ainsi établir un budget à cet effet ;

Il est proposé par le conseiller M. Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

De nommer Jeanne Dubois, responsable du projet Nouveaux Arrivants auprès de la MRC afin d'élaborer un programme de bienvenue et un budget associé à ce programme.

Adopté.

2021-04-06-17 SOUTIEN AUX RESIDENTS DU SECTEUR LAC WALLACE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 26 mars dernier une lettre de demande d'appui de citoyens résidents du secteur Lac Wallace concernant la sécurité sur la route 141, secteur Lac Wallace;

ATTENDU QUE les citoyens demandent l'intervention de la municipalité et du Ministère des Transports afin que ce secteur de la route 141 soit plus sécuritaire et ce par les trois moyens suivants :

- Diminution de la vitesse permise
- Élimination des zones de dépassements
- Installation d'indicateurs de vitesse

ATTENDU QUE la route 141 est une route sous responsabilité du Ministère des Transports et que la municipalité n'a pas autorité à cet effet;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité comprend les demandes des citoyens et qu'elle désire soutenir ces demandes;

DE PLUS CONSIDÉRANT QU'il y a dans cette zone une plus grande densité de population incluant un camp de vacances;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs évènements ont lieu chaque année dans cette zone de villégiature;

CONSIDÉRANT QU'une meilleure signalisation de variation des vitesses devrait être présente dans ce secteur de la route 141 sur une longueur adjacente au Lac Wallace d'environ 3 kilomètres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande des citoyens dont il est fait mention dans la lettre du 26 mars 2021 signée par M. Stéphane Beloin en envoyant une lettre d'appui au Ministère des Transport afin que soit par eux évaluer les demandes afin de rendre plus sécuritaire la zone du Lac Wallace.

Adopté.

2021-04-06-18 LOISIRS

M. Crête informe le conseil des développements concernant les loisirs. Le conseil parle du camp de jour de Saint-Herménégilde.

2021-04-06-19 TROIS VILLAGES

Mme Fauteux parle de la dernière réunion du comité et du plan triennal à refaire.

2021-04-06-20 FAMILLE ET CULTURE

Aucune nouvelle.

2021-04-06-21 JOURNAL

Aucune nouvelle information.

2021-04-06-22 USINE D'EPURATION

Aucune nouvelle information.

2021-04-06-23 AQUEDUC

Dépôt du Bilan 2020 sur la qualité de l'eau potable.

2021-04-06-24 ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers mensuels au 31 mars 2021.

2021-04-06-25 ÉTATS FINANCIERS 2020 ET RAPPORT DU VERIFICATEUR

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers 2020 ainsi que le rapport du vérificateur.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2021-04-06-26 RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance du 2 mars 2021 au 31 mars 2021.

2021-04-06-27 REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2021-04-06-28 REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK

M. Crête discute de certains points de la Régie.

2021-04-06-29 DIVERS

Mme Dubois a discuté avec l'agent de la toponymie de Coaticook et fait part des critères. Le conseil discute des propositions. Le conseil s'entend à ce qu'il soit proposé que la demande à la toponymie soit modifiée pour le chemin Ouellette.

Mme Dubois suggère un concours pour embellir le village. Le conseil en discute et décide de reporter ce concours une autre année mais désire améliorer cette année l'image des infrastructures municipales.

M. Duteau apporte le sujet du terrain situé à l'intersection du chemin St-Jacques et de la route 251 et du désir d'acquérir ce terrain pour une somme de vingt-cinq mille dollars. Il existe plusieurs subventions disponibles d'où l'activation de ce projet pour améliorer la qualité du milieu de vie au village. Le conseil décide de procéder à entamer l'acquisition.

2021-04-06-30 ACQUISITION DU LOT 5 792 087

ATTENDU QUE la municipalité désire faire un projet d'amélioration du cœur du village afin de bonifier la qualité de vie du milieu et permettre une aire de rencontre;

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à l'acquisition du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE-VINGT-SEPT (5 792 087) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Coaticook., lequel est situé à l'intersection du chemin St-Jacques et de la route 251, propriété de Monsieur Alain Crête;

ATTENDU QUE M. Alain Crête et M. Duteau ont discuté d'un prix qui convient tant au propriétaire qu'à la municipalité, soit la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000.00\$);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité (M. Réal Crête ne vote pas sur cette résolution se déclarant en conflit);

QUE la municipalité continue les démarches afin d'acquérir le lot 5 792 087 en donnant mandat à la secrétaire-trésorière et au maire de finaliser l'acquisition et les autorise à signer toute documentation requise le tout conformément au prix convenu avec le propriétaire.

Adopté.

2021-04-06-31 COMITE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs projets d'aménagement possibles pour le lot 5 792 087 lesquels projets pourront s'étendre sur plusieurs années;

ATTENDU QUE certaines subventions pourraient être demandées pour lesdits projets et qu'une analyse sera nécessaire;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par M. Duteau et résolu à l'unanimité de former le comité incluant les membres suivants soit Mme Sylvie Fauteux, M. Steve Lanciaux et M. Sébastien Desgagnés.

Adopté.

2021-04-06-32 PERIODE DE QUESTIONS

M. Desgagnés discute de certaines plaintes de citoyens.

2021-04-06-33 AUTRES SUJETS

La prochaine assemblée aura lieu le 3 mai à 19h00.

2021-04-06-34 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 20h00.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.